

L'industrie minière du Canada est fermement résolue à améliorer son rendement sur le plan de l'environnement, comme en fait foi sa participation à une vaste gamme d'initiatives volontaires visant la prévention de la pollution, la réduction des émissions et l'efficacité énergétique.

## **La politique des minéraux et des métaux du gouvernement du Canada**

Le Canada a adopté en 1996 une politique sur le développement durable dans l'industrie des minéraux et des métaux. Un principe fondamental est à l'origine de cette politique : les avantages économiques et sociaux qui découlent de l'exploitation minière ne doivent pas profiter uniquement aux générations actuelles. En raison de la longévité des projets miniers et de la capacité de nombreux minéraux et métaux de conserver leurs propriétés physiques malgré des utilisations répétées, les investissements actuels dans le capital matériel et humain profiteront aussi aux générations futures.

Cinq grands principes sous-tendent la politique canadienne des minéraux et des métaux : la gestion du cycle de vie, l'évaluation et la gestion des risques, le principe de l'utilisation sécuritaire, la science et la technologie ainsi que le recyclage.

### **Mise en valeur durable des minéraux et des métaux**

Le développement durable dans le contexte de l'exploitation des minéraux et des métaux inclut les éléments suivants :

- trouver et extraire des minéraux et des métaux, en fabriquer des biens, augmenter la valeur de ces biens, utiliser, réutiliser et recycler ces biens et, au besoin, les éliminer de la manière la plus efficiente, la plus concurrentielle et la plus écologique possible et en utilisant les meilleures méthodes;
- respecter les besoins et les valeurs de tous les utilisateurs de la ressource, et intégrer ces besoins et ces valeurs au processus décisionnel du gouvernement;
- maintenir ou améliorer la qualité de vie et l'environnement au profit des générations actuelles et futures;
- s'assurer que les intervenants, les individus et les collectivités contribuent et participent à la prise des décisions.

### *La gestion du cycle de vie*

La gestion du cycle de vie est une composante essentielle de la gestion de l'environnement : elle constitue le cadre nécessaire à la réalisation des autres volets de la politique et est étroitement liée à l'évaluation des risques et au principe de l'utilisation sécuritaire. La gestion du cycle de vie — tant des processus que des produits — joue un rôle essentiel parce qu'elle permet de gérer les questions de santé et d'environnement liées aux minéraux et aux métaux.